AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°059/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 771B.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47415-2024 : modifier le permis 16-46731-2022 : percer un mur de séparation entre deux espaces commerciaux, agrandir l'espace commercial principal, rétablir partiellement l'escalier existant de cave avec modification de son débouché au rez-de-chaussée, aménager les sanitaires et un espace de stockage en cave (article 102/1).

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : en espaces structurants, liserés de noyau commercial, zones d'habitation
PPAS : n° 56 Quartier St-Job/Carloo approuvé par Arrêté Royal en date du 08/02/1989.

Motif principal de l'enquête :
application de l'article 188/7 du CoBAT : mesures particulières de publicité requises par le Règlement communal d'urbanisme, approuvé par le Conseil communal le 24/06/1993, en vigueur depuis le 13/03/1994 et relatif à l'ouverture ou à l'extension de certains commerces, dont principalement ceux du secteur HoReCa, les salles de fêtes ou de spectacles et les commerces de nuit;

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°060/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Brugmann 251.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47380-2024 : mettre en conformité la transformation du commerce et du logement attenant en bureau au rez-de-chaussée + transformer les combles en studio avec terrasse + inscrire une lucarne dans le versant arrière.

Nature de l'activité : bureaux, logements et commerce.

Zone : PRAS : en espaces structurants, liserés de noyau commercial, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) et zones mixtes

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 29/02/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°061/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue des Aubépines 155.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47382-2024 : rénover et étendre une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N° 48bis&ter - QUARTIER SUD-EST - approuvé par AGRBC en date du 10/06/1993.
PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir **(PL)** 20 délivré le 25/02/1963.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°48 bis&ter en matière des articles 1.3 Implantation et 1.5 Aspects et matériaux.

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 29/02/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°062/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Brunard 11.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47389-2024 : modifier les espaces extérieurs en façade arrière, en agrandissant la cour anglaise au demi sous-sol, en créant une terrasse au rez-de-chaussée, en surplomb et en agrandissant les baies, mettre en conformité la modification de baies en façade arrière.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PPAS : n° 51 bis Quartier Floride - Langeveld (A.R.du 14/04/1994).

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°51bis en matière de l'article 3.2.0. Implantation
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 29/02/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°063/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : avenue des Hospices 226.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47197-2023 : construire une terrasse en façade arrière à destination de l'appartement du premier étage et modifier la baie d'accès.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principal de l'enquête :
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°064/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de la Chênaie 163.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47292-2023 : démolir un commerce (jardinerie) et une maison, démolir partiellement des serres horticoles vitrées et construire un immeuble de 9 appartements avec parking en sous-sol.

Nature de l'activité : logement, atelier et commerce.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :
- application de la prescription générale 0.9. du PRAS (clause de sauvegarde)
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 04/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°065/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de Linkebeek 34A.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47391-2024 : article 102/1 du 45608 ajouter une unité de logement dans un immeuble à 4 appartements (sans modification de volume).

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones de cimetières et zones d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N° 46 bis FOND DE CALEVOET approuvé par AGRBC en date du 17/10/1996.

Motif principal de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 29/02/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°066/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : avenue Houzeau 1-5.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47321-2023 : rehausser le volume construit et entreprendre des travaux structurels intérieurs, modifier la façade à rue et diviser le bien en trois unités et mettre en conformité l'affectation commerciale de nuit au rez-de-chaussée.

Nature de l'activité : logements et commerce.

Zone : PRAS : en liserés de noyau commercial, zones d'habitation et en espaces structurants

Motifs principaux de l'enquête :
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'article 188/7 du CoBAT : mesures particulières de publicité requises par le Règlement communal d'urbanisme, approuvé par le Conseil communal le 24/06/1993, en vigueur depuis le 13/03/1994 et relatif à l'ouverture ou à l'extension de certains commerces, dont principalement ceux du secteur HoReCa, les salles de fêtes ou de spectacles et les commerces de nuit

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°067/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : avenue de l'Aulne 24.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47395-2024 : transformer et étendre une maison unifamiliale en vue d'y aménager 3 logements.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°068/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : rue de la Magnanerie 50.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47400-2024 : étendre, rénover et isoler une maison unifamiliale; modifier le volume et créer une circulation verticale; mettre en place des brise-vues sur la toiture plate transformée en terrasse; isoler la façade à rue à partir du R+1 ainsi que la façade côté jardin R+1 et R+2.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PL : n°356 autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 17/05/1988.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°356 en matière des articles 5. Gabarit et 9. Matériaux
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°069/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : avenue Coghen 218.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47345-2023 : rénover et réaménager un bâtiment de 2 appartements en un immeuble de 3 logements (2 duplex et 1 appartement) entrainant des modifications de surfaces et volumes.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°070/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : avenue Vanderaey 19.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47111-2023 : mettre en conformité la division d'un bien en deux logements, la nouvelle toiture d'un garage existant, l'aménagement d'une terrasse et isoler les façades par l'extérieur et changer l'affectation partielle des caves en espace de profession libérale accessoire au logement du rez-de-chaussée.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation

Motif principal de l'enquête :
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°071/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : chaussée de Waterloo 1501.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47211-2023 : renouveler le dispositif publicitaire rétro-éclairé de 10m².

Nature de l'activité : commerce.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle, points de variation de mixité et espaces structurants

Motifs principaux de l'enquête :
- Application de l'article 126§11,2° du CoBAT : dérogation au titre VI du Règlement Régional d'Urbanisme en matière de volume, d'implantation ou d'esthétique – article 4 (publicité en zone interdite).

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°072/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Hamoir 62A.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47281-2023 : transformer lourdement une maison unifamiliale, mettre en conformité l'implantation de la piscine, la rénover et construire un poolhouse et implanter un portail à l'alignement.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation
PPAS : n° 50 HAMOIR-OBSERVATOIRE approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 27/05/1999.

Motifs principaux de l'enquête :
. application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°50 en matière des articles 1.3 (implantation), 1.5 (toiture), 11.0 (zone de recul) et 12.0 (zone de jardins)
. application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 01/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°073/2024)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :
- Adresse du bien : rue Vanderkindere 271.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47409-2024 : aménager une terrasse pour l'appartement du premier étage sur la toiture plate existante de l'annexe du rez-de-chaussée.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **11/03/2024** et jusqu'au **25/03/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :
- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :
- le **mercredi 17 avril 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 04/03/2024.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Boris DILLIES.